

Les déchets dans la CARF

Suite à la projection du film « Trashed » à Breil s/Roya en novembre 2016, l'idée nous est venue d'étudier la situation des déchets dans la CARF (Communauté d'agglomération de la Riviera Française).

Le document « Etat initial de l'environnement » dresse un constat accablant de la gestion des déchets dans la CARF et les perspectives d'évolution sont encore plus inquiétantes puisque « *elle ne dispose d'aucune solution de traitement (enfouissement, incinération ou recyclage) de ses déchets. Elle est totalement dépendante des opérateurs* ».

Les principaux points noirs sont actuellement :

- Une production excessive de déchets par les habitants : en 2013, 35 000 tonnes de déchets ont été collectés en porte-à-porte ou dans les containers collectifs, ce qui représentait 493 kg/habitant, soit 57% de plus que la moyenne française (314 Kg/habitant). Une très grande partie est constituée d'ordures ménagères (86%) et le reste de journaux et cartons (6%), de verre (4%), de cartons récupérés chez les commerçants (2%) et d'encombrants (2%).
- Près de 60% des déchets réceptionnés dans les déchetteries sont des gravats de chantiers (10 000 tonnes sur 19 000 tonnes).
- Les déchets sont tous traités à l'extérieur : ils sont partiellement acheminés vers Monaco et dans des déchetteries du département, mais la plus grande partie des ordures ménagères est transportée vers les Bouches du Rhône ; le reste est traité par incinération (57%) dans le Vaucluse. Depuis la fermeture de la décharge de La Glacière en 2009, la situation s'est aggravée puisque le département 06 est considéré comme traversant « une période de transition », qui ne devrait pas s'améliorer avec la perspective de fermeture des équipements de La Turbie et de Monaco.
- L'équipement en déchetteries est défaillant sur le Haut et le Moyen Pays.

Nous suggérons de fixer des objectifs ambitieux à cette thématique dans le PADD et de les décliner en **actions concrètes dans le DOO** :

- La réduction progressive (25% d'ici 2020) de la production de déchets ménagers pour la ramener à la moyenne nationale en 2030. Il faudrait disposer d'une répartition, mensuelle et par quartiers, des tonnages collectés pour identifier si les activités liées au tourisme et les résidents secondaires sont à l'origine de cette production excessive de déchets. Compte-tenu du coût du traitement des déchets, une tarification dissuasive pourrait être envisagée (taxe de séjour, surtaxe d'habitation pour les résidents secondaires). Pour les résidents permanents, au-delà de des actions classiques de sensibilisation, des actions de persuasion (*nudges*) devraient être lancées.
- L'installation d'équipements permettant le recyclage des gravats de chantier, ainsi que le compostage et le stockage des déchets verts, notamment dans le Moyen Pays.
- La mise en place d'une collecte du verre en porte à porte dans les quartiers fortement urbanisés.